



Hampifanakaiky ny tolotra sy ny tinady



“Le Mag” fitaovam-pifandraisana vaovao natokana ho an’ny dokam-barotra, vokarin’ny Agence Sophia izay miasa ao anatin’ny tontolon’ny fifandraisa sy ny serasera. Tanjon’ny ”Le Mag” ny hampifanakaiky hatrany ireo mpanjifa sy ireo orinasa mpamokatra. Natao indrindra “Le Mag” hifanaraka amin’ny izao vanim-potoana fanatontoloana izao noho izy magazine moderina ahafahan’ny tolotra sy ny tinady mifandray amin’ny fotoana rehetra ary tsy misy sakantsakana.

Le - mag

Présentation des activités :
Nous souhaitons développer une nouvelle approche client adaptée à l'attuale course quotidienne. Bien savoir les adresses se trouvent à plusieurs endroits tels que des itinéraires longs et complexes, des détails techniques, des magazines en vente.
Pour ces raisons nous souhaitons allier de changer et aspect qui rassure le client à venir visiter les magasins. Pour ce faire, on a créé un concept pour assurer la relation entre fournisseurs et consommateurs au sein du magazine "Le Mag". Le Mag, lire exclusivement en guise de publicités mais on y trouve aussi dans ce journal gratuit un large choix de fournisseurs qui proposent leurs biens et services qu'ils tentent de vendre au profit des lecteurs du magazine, susceptible de devenir clients. C'est un outil de vente moderne et très agréable à feuilleter.

Comment ça marche :
Le fournisseur nous envoie la liste de leurs produits et ou services à insérer dans "Le Mag" avec les détails et obligations au tarif.
Nous effectuons des références sur chaque produit et nous nous chargeons de distribuer les magazines dans tous les points de distribution.
Le consommateur lit le magazine et voit la proposition du fournisseur et passe des commandes envoyées par la liste de référence du produit choisi.
Après avoir passé la commande, un lot est envoyé par "Le Mag", via le distributeur, et est distribué au message adressé au fournisseur à l'adresse du produit selon la référence.
Si le consommateur ne veut pas acheter depuis son mobile alors il peut passer directement de façon traditionnelle.

Les opérateurs participants :
Tous, simple et varié.

Les marchés concernés :
Santé, modes, décoration, articles culturels, électroménagers, sports, biomédecine, la tech, mobiliers et meubles.

Lecteurs :
Le Mag est un magazine mensuel gratuit qui sera la lecture à être professionnelle qu'il s'agit personnel. Et il est relié et connecté.

Abonnement :
C'est qui préfère recevoir le Mag à domicile peuvent s'abonner. Le magazine est gratuit, mais les frais de port sont à la charge du client.
Plusieurs formules d'abonnement seront proposées en fonction de la résidence du consommateur.

Distribution :
Les annonces sont les premiers distributeurs de "LE MAG". Les points de distribution de "LE MAG" sont réalisés manuellement en temps réel à travers les services de livraison, pharmacies, dépositaires, hôtels, boutiques de fournisseurs, ambulances, agences de voyage, grandes surfaces (liste en attente de confirmation). Les Distributeurs doivent récupérer les magazines non pris.

Le sommaire :
Chaque semaine seront des offres de fournisseurs, des pages publicitaires, des prix, ET des parties de jeux.

Le - mag

Avantages des annonceurs :
Avantage économique.
L'annonceur bénéficie d'une plus grande visibilité auprès des clients "CSP moyen et CSP plus" car les points de distribution sont dans des points stratégiques et accessibles à tous.
Augmentation du nombre de client venant la boutique via le mag.

Schéma du circuit :

```
graph TD
    Fournisseur --> LeMag[Le-mag]
    LeMag --> Lecteur[Lecteur]
    Lecteur --> Fournisseur
    Fournisseur --> System[Système]
    System --> Fournisseur
```

Format du magazine :

19 cm x 17 cm : Couverture : PCV pelliculage mat ou vitre, 100 gr. feuille papier à deux faces. Intérieur : PCV, 10 gr. feuille papier à deux faces.

38 cm x 17 cm : Couv. PCV ou pelliculage mat ou vitre, 100 gr.

Le - mag

Conditions Générales de vente

Nous proposons des insertions publicitaires dans le magazine Le-Mag. Toute souscription d'ordre d'insertion est encaissée aux conditions de tarif en vigueur le jour de la réservation et emporte de plein droit adhésion et acceptation des présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente et le tarif prévalent sur tout document émanant de l'annonceur sauf condition expresse contraire d'un commun accord entre l'éditeur et l'annonceur.

- 1. Réservation d'espace publicitaire et ordre d'insertion**
Aucun ordre d'insertion ne peut être accepté par téléphone s'il n'est suivi d'une confirmation écrite. La confirmation par l'éditeur vaut acceptation et contrat entre les parties.
- 2. Emplacement et dates de parution**
L'occupation d'espace d'insertion confère à l'annonceur le droit d'occuper l'espace réservé. L'éditeur ne peut garantir que des annonces concurrentes ne seront pas présentes dans le magazine. La date de parution se fera vers les 15 du mois (jour ouvrable) et de blocage de réservation se fera tous les 15 (jour ouvrable) du mois précédant la publication.
- 3. Obligation et responsabilité de l'éditeur**
Les documents remis sont publiés dans leur intégralité. "Le-Mag" s'interdit toute modification sans l'accord préalable de l'annonceur. La responsabilité de "Le-Mag" ne saurait être engagée en cas de retard ou d'impossibilité de diffuser pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- 4. Modification, suspension et annulation du fait de l'annonceur**
Toute modification, suspension ou annulation d'un ordre d'insertion doit être adressée par courrier au moins trente jours avant la date de parution. A défaut de fourniture des éléments nécessaires à la parution à la date de blocage, l'annonceur reste responsable du paiement des espaces réservés.
- 5. Contraintes techniques**
Tous les éléments techniques fournis par l'annonceur doivent être conformes aux spécifications définies par l'éditeur et remis au plus tard une semaine après clôture de réservation sauf accord expresse de l'éditeur:
 1. les fichiers doivent être au format 300 DPI sous TIFF
 2. le CD sera la propriété de SOPHA
 3. les visuels doivent être aux mêmes dimensions que l'espace réservé (publicités et annonces)
 4. la modification des dates signalées dans le contrat sera sanctionnée de 35% du tarif de chaque édition changée ou supprimée ou annulée
 5. passer la date de livraison du fichier, SOPHA se doit de refuser l'insertion du retardataire.
 6. si SOPHA fait appel à un service de recouvrement externe alors tous les frais y afférant seront à la charge de l'annonceur.
- 6. Clause pénale**
Toutes diffusions doivent être réglées à l'amiable, mais la justice Madagascarienne sera en dernier recours et le contrat dûment signé entre les deux parties sera en vigueur.

Particularités des annonces et réalisations :

1. nous envoyez la liste de chaque produit à vendre avec obligatoirement les détails, les prix, et des références.
2. 12 produits par page maximum et 4 produits par page minimum, taille police minimum : 8
3. conditions d'insertion annonces, cf : tableau tarif



~~Madagasikara : "Le Mag", gazetina dokam-barotra vaovao~~